

Un affidavit est une déclaration écrite faite sous serment ou affirmée devant un fonctionnaire électoral, un commissaire à l'assurément ou un juge de paix.



Si vous n'avez pas les justificatifs nécessaires, vous pouvez signer un affidavit fourni par votre agent électoral local.

Une liste complète des pièces d'identité acceptables est disponible sur www.sos.nh.gov/elections/register-vote.

- **citoyenneté américaine** : acte de naissance, passeport américain, documents de naturalisation
- **identité et âge** : permis de conduire, carte d'identité avec photo délivrée par le gouvernement, contrat de location ou facture des services publics (eau, gaz, etc. comportant l'adresse de votre résidence principale (domicile)).
- **résidence dans le NH** : permis de conduire, carte d'identité avec photo délivrée par le gouvernement, passeport

En voici quelques exemples :

Pour vous inscrire sur les listes électorales, vous devez remplir un **formulaire d'inscription sur les listes électorales** auprès du secrétaire de votre mairie ou du responsable local de la liste de contrôle et fournir une preuve de votre citoyenneté, de votre âge, de l'adresse de votre résidence principale (domicile) et de votre identité.

De quoi ai-je besoin pour m'inscrire ?

Autres informations utiles

Quand auront lieu les prochaines élections ?

Consultez le site internet du secrétaire d'État pour connaître les dates des prochaines élections étatiques et fédérales, ainsi que la date limite pour changer votre affiliation à un parti.



Comment puis-je devenir membre du personnel électoral ?

Si vous souhaitez aider votre communauté locale le jour des élections, contactez le secrétaire de votre mairie. Vous devez avoir au moins 17 ans pour travailler dans les bureaux de vote.



Qui sont les candidats qui se présentent dans mon district ?

Avant une élection fédérale ou d'État, vous pouvez consulter un exemple de bulletin de vote sur le site web du secrétaire d'État pour connaître les candidats aux élections.



Révisé en février 2024



Scannez ici pour visionner une vidéo spéciale du secrétaire d'État David M. Scanlan.



Dans le NH, vous pouvez vous enregistrer sur les listes électorales dès que vous y établissez votre résidence principale.

- être un citoyen des États-Unis ;
- avoir au moins 18 ans le jour des élections ;
- être un résident du New Hampshire (votre résidence principale est dans le NH).

conditions suivantes :

Vous pouvez voter aux élections locales, étatiques et fédérales dans le New Hampshire si vous remplissez les

Félicitations pour votre citoyenneté américaine ! Il s'agit en effet d'un tournant particulier dans votre vie, qui vous donne accès à de nombreuses opportunités, telles que le droit de vote !

Félicitations !

Guide électoral de poche pour les nouveaux citoyens américains



Secrétaire d'État du New Hampshire
David M. Scanlan



Información Electoral/Information
sur les élections/Informação
Eleitoral/选举信息

Comment puis-je m'inscrire ?

Avant le jour des élections : inscrivez-vous auprès du secrétaire de votre mairie OU lors d'une réunion locale des responsables de la liste de contrôle.

Contactez le secrétaire de votre mairie pour connaître les dates limites d'inscription. Scannez le code QR pour trouver leurs coordonnées et votre bureau de vote.



Le jour de l'élection : inscrivez-vous dans votre bureau de vote.

Par correspondance : vous pouvez vous inscrire par courrier en utilisant la procédure d'inscription par correspondance si vous ne pouvez pas vous présenter en personne parce que vous êtes temporairement absent(e) de la ville de votre résidence ou que vous avez un handicap qui vous empêche de vous présenter en personne. Demandez un bulletin de vote par correspondance au secrétaire de votre mairie.

Après votre enregistrement, demandez un bulletin de vote pour les électeurs absents à votre greffier et renvoyez-lui votre bulletin rempli par courrier (**avant 17 heures le jour de l'élection**) ou en personne (**avant 17 heures le jour précédant l'élection**).

Scannez le code QR pour plus d'informations sur le vote des électeurs absents.



Vous pouvez vous inscrire en tant que démocrate, républicain ou électeur non déclaré.

Voter en cas de handicap

Tous les bureaux de vote du New Hampshire doivent être accessibles aux électeurs en situation de handicap.

Accès au vote par correspondance

Si vous présentez un handicap de lecture des imprimés (vous ne pouvez pas remplir un bulletin de vote papier à la main), vous pouvez voter en utilisant un bulletin de vote par correspondance accessible en ligne. Ce système vous permet de remplir votre bulletin de vote sur un ordinateur, de l'imprimer et de le renvoyer au secrétaire de votre mairie avant les élections. Pour plus d'informations, contactez le secrétaire de votre mairie.

Au bureau de vote

Tous les bureaux de vote du New Hampshire sont équipés d'un système d'accès au vote appelé « one4all ». La tablette est munie d'un écran tactile et de réglages audio que les électeurs en situation de handicap peuvent utiliser pour fournir un bulletin de vote rempli.



Vos agents électoraux locaux sont des sources d'information fiables. N'hésitez pas à leur demander de l'aide!

Au bureau de vote



Lors de l'enregistrement, présentez votre **pièce d'identité avec photo** à l'agent électoral. Si vous n'avez pas de pièce d'identité avec photo, vous serez invité(e) à remplir une déclaration sous serment et vous serez pris(e) en photo.



Si vous êtes déjà inscrit(e), indiquez votre nom, votre adresse et, dans le cas d'une primaire, le parti auquel vous êtes affilié(e). L'agent électoral vous remettra un bulletin de vote vierge.



Dans l'isoloir, votez pour les candidats de votre choix. Veillez à remplir complètement l'ovale.



Sortez de l'isoloir et déposez votre bulletin dans le dispositif de comptage des votes (grandes villes) ou remettez-le au modérateur pour qu'il le dépose dans l'urne (petites villes).

Scannez le code QR pour trouver votre bureau de vote et les heures d'ouverture.



Nous sommes là pour vous aider !

Votre droit de vote est protégé par la loi. Si vous pensez que vos droits de vote sont violés, veuillez en informer votre modérateur local ou contactez le bureau du procureur général au (866-868-3703) ou à l'adresse electionlaw@doj.nh.gov.

Si vous avez des questions, le secrétaire d'État y répondra volontiers ! Appelez au numéro (603-271-3242) ou envoyez un courriel à l'adresse suivante : elections@sos.nh.gov.

Autres contacts utiles :

- Commission des droits de l'homme du NH : humanrights@hrc.nh.gov / (603-271-2767)
- Alliance du New Hampshire pour les personnes immigrées et réfugiées : ecastillo@miracoalition.org / (603-661-2873)
- Overcomers NH (Vainqueurs NH) : director@overcomersnh.org / (603-856-7507)

Scannez le code pour obtenir d'autres liens utiles. Nous sommes là pour vous aider !

